

A. SYNTHÈSE FINANCIÈRE DES EXERCICES 2000-2001 ET 2002-2003

19. Le budget proposé pour 2002-2003 s'élève à 512 600 000 francs suisses, soit une augmentation de 62 242 000 francs suisses, ou 13,8%, par rapport au budget révisé de l'exercice 2000-2001, qui s'élevait à 450 358 000 francs suisses. Les recettes pour 2002-2003 devraient atteindre 531 782 000 francs suisses, soit une augmentation de 5 737 000 francs suisses, ou 1,1%, par rapport aux recettes révisées pour l'exercice 2000-2001, qui s'élevaient à 526 045 000 francs suisses. Le détail de ces propositions figure dans la section B.

20. C'est la première fois qu'un budget et des prévisions de recettes révisés sont présentés pour un exercice biennal en cours. Les prévisions qui ont été révisées sont les prévisions initiales figurant dans le document A/34/2 du 12 mars 1999. Cette présentation vise à accroître la transparence de la méthode budgétaire antérieure, ainsi qu'il est expliqué dans la section C. Le budget révisé (450 358 000 francs suisses) dépasse de 40 653 000 francs suisses, ou 9,9%, le budget initial, qui s'élevait à 409 705 000 francs suisses. Les recettes révisées devraient s'élever à 526 045 000 francs suisses, soit une augmentation de 116 161 000 francs suisses, ou 28,3%, par rapport aux recettes initiales, qui s'élevaient à 409 884 000 francs suisses. L'excédent budgétaire pour l'exercice 2000-2001 est donc de 75 687 000 francs suisses. Le tableau 1 contient un résumé des propositions budgétaires.

Tableau 1. Budget et recettes pour 2000-2001 et pour 2002-2003

(en milliers de francs suisses)

	Budget 2000-2001 initial	Variation		Budget 2000-2001 révisé	Variation		Budget 2002-2003 proposé
	A	B	B/A (%)	C	D	D/C (%)	E
A. Budget	409 705	40 653	9,9	450 358	62 242	13,8	512 600
B. Recettes	409 884	116 161	28,3	526 045	5 737	1,1	531 782
Excédents (B-A)	179			75 687			19 182

21. Les propositions budgétaires peuvent être examinées à la lumière d'un certain nombre d'indicateurs de charge de travail ou de recettes, y compris, d'une part, les indicateurs de charge de travail axés sur la demande tels que le nombre de demandes, d'enregistrements et de dépôts et, d'autre part, les indicateurs de recettes tels que le niveau de l'unité de contribution et les taxes moyennes perçues. Ces indicateurs apparaissent dans le tableau 2.

22. Ainsi qu'il ressort du tableau 2, les demandes internationales déposées en vertu du PCT et les dépôts de demandes de règlement en ligne de litiges ont sensiblement augmenté. On peut aussi constater que la taxe moyenne perçue dans le cadre des systèmes du PCT et de La Haye diminue en 2002-2003 et que la taxe perçue au titre

du règlement en ligne d'un litige augmente. Grâce à cette augmentation, ce nouveau service offert aux États membres fonctionnera selon un système de recouvrement total des frais.

Tableau 2. Choix d'indicateurs de charge de travail et d'indicateurs de recettes pour 2000-2001 et pour 2002-2003

	Budget 2000-2001		Variation		Budget 2000-2001		Variation		2002-2003
	initial				révisé				
	A	B	B/A (%)		C	D	D/C (%)	E	
A. Choix d'indicateurs de charge de travail									
Demands internationales, système du PCT	172 000	25 000	14,5		197 000	39 000	19,8	236 000	
Enregistrements et renouvellements, système de Madrid	53 000	10 800	20,4		63 800	4 200	6,6	68 000	
Dépôts et renouvellements, système de La Haye	14 000	900	6,4		14 900	1 200	8,1	16 100	
Dépôts de demandes de règlements en ligne de litiges	1 200	3 300	275,0		4 500	2 200	48,9	6 700	
B. Choix d'indicateurs de recettes (en francs suisses)									
Unité de contribution	45 579	-	-		45 579	-	-	45 579	
Taxe moyenne, système du PCT	1 736	187	10,8		1 923	(318)	(16,5)	1 605	
Taxe moyenne, système de Madrid	884	(48)	(5,4)		836	-	-	836	
Taxe moyenne, système de La Haye	660	42	6,4		702	(70)	(10,0)	632	
Taxe de règlement en ligne des litiges	417	320	76,7		737	963	130,7	1 700	

23. Outre le budget révisé pour l'exercice biennal actuel, le présent document contient des prévisions budgétaires et de recettes pour 2000-2001 et 2002-2003, qui ont été développées et améliorées en vue d'en renforcer la transparence et de codifier la méthode budgétaire, résumée à l'appendice 1. On y trouve un nouveau système d'allocations budgétaires par union (section B) et une présentation détaillée des prévisions de recettes (section D). Y figurent également une description détaillée des différentes étapes budgétaires et la présentation d'une nouvelle politique budgétaire pour les techniques de l'information (appendice 1). Les indicateurs financiers relatifs à la décennie allant de 1996 à 2005 sont exposés à l'appendice 2 et la formule de flexibilité applicable aux ajustements budgétaires est décrite à l'appendice 3.

24. Parmi les autres changements, on peut citer l'introduction d'un plan relatif aux ressources pour 2000-2001 et pour 2002-2003 (tableau 3), qui offre une vue d'ensemble de toutes les ressources à la disposition de l'OMPI.

25. Ce plan illustre le lien qu'il y a entre les prévisions budgétaires et les ressources disponibles au titre du budget ordinaire (par union), des projets financés par les excédents et des fonds fiduciaire ainsi que les mouvements concernant les soldes des FRR, y compris les réserves des unions. Le tableau 3 montre l'augmentation de 40 653 000 francs suisses du budget révisé (ligne 2) et de 116 161 000 francs suisses des recettes révisées (ligne 5). Les propositions pour l'exercice 2002-2003 comprennent le budget initial de 512 600 000 francs suisses (ligne 9) et des prévisions de recettes initiales de 531 782 000 francs suisses (ligne 10). L'excédent, qui s'élève à 75 687 000 francs suisses pour l'exercice 2000-2001 (ligne 7) et à 19 182 000 francs suisses pour l'exercice 2002-2003, est transféré aux fonds de réserve des unions correspondantes (ligne 16). Une illustration détaillée du tableau des ressources figure à l'appendice 1.

Tableau 3. Plan relatif aux ressources pour 2000-2001 et pour 2002-2003
(en milliers de francs suisses)

Budget et ressources disponibles	Budget ordinaire						Proj. fin. par les excédents G	Fonds fiduciaires H	TOTAL I=F+G+H				
	Unions financées par des contributions A	Union du PCT B	Union de Madrid C	Union de La Haye D	Arb./autres E	Total F=A+...E							
Budget 2000-2001													
1. Prévisions budgétaires initiales	38 612	305 305	54 628	9 546	1 614	409 705	80 000	21 000	510 705				
2. +/- Modification des prévisions budgétaires	-	30 452	5 738	903	3 560	40 653	35 500	-	76 153				
3. Budget final (après révision)	38 612	335 757	60 366	10 449	5 174	450 358	115 500	21 000	586 858				
Ressources disponibles 2000-2001													
4. Prévisions de recettes initiales	38 718	307 879	51 946	9 727	1 614	409 884	-	17 500	427 384				
5. +/- Modification des prévisions de recettes	268	98 387	11 230	2 181	4 094	116 161	126 826	-	242 986				
6. Total des recettes (après révision)	38 986	406 266	63 176	11 908	5 708	526 045	126 826	17 500	670 370				
7. +/- Transfert au crédit ou au débit	(374)	(70 509)	(2 810)	(1 459)	(534)	(75 687)	(11 326)	3 500	(83 512)				
8. Total des ressources	38 612	335 757	60 366	10 449	5 174	450 358	115 500	21 000	586 858				
Budget 2002-2003													
9. Prévisions budgétaires initiales	38 612	378 662	67 600	11 250	16 476	512 600	165 800	20 500	698 900				
Ressources disponibles 2002-2003													
10. Prévisions de recettes initiales	38 430	399 395	66 465	11 486	16 008	531 782	-	18 500	550 284				
11. +/- Transfert au crédit ou au débit	182	(20 733)	1 135	(236)	468	(19 182)	165 800	2 000	148 616				
12. Total des ressources	38 612	378 662	67 600	11 250	16 476	512 600	165 800	20 500	698 900				
Soldes des FRR	Fonds de réserve et de roulement (FRR) ^{a/}										Proj. fin. par les excédents G	Fonds fiduciaires H	TOTAL I=F+G+H
	Unions fin. par des contrib. A	PBE ^{b/} %	Union du PCT B	PBE ^{b/} %	Union de Madrid C	PBE ^{b/} %	Union de La Haye D	PBE ^{b/} %	Arb./autres E	Total F=A+...E			
13. Niveau au 31/12/1999	18 951	42	18 768	7	26 073	47	1 356	17	62 184	127 444	s.o.	s.o.	s.o.
14. Nouvelle politique applicables aux excédents	-		58 702		2 612		871		(62 184)	-	s.o.	s.o.	s.o.
15. Niveau ajusté au 31/12/1999	18 951	42	77 470	29	28 685	52	2 227	27	-	127 444	174 678	8 569	310 691
16. +/- Transfert au crédit ou au débit	374		70 509		2 810		1 459		534	75 687	11 326	(3 500)	83 512
17. (-) Projets nouvellement approuvés	-		(111 358)		(13 255)		(2 213)		-	(126 826)	s.o.	s.o.	s.o.
18. Niveau au 31/12/2001	19 325	50	36 621	11	18 240	30	1 473	14	534	76 305	186 004	5 069	267 377
19. +/- Transfert au crédit ou au débit	(182)		20 733		(1 135)		236		(468)	19 182	(165 800)	(2 000)	(148 616)
20. Niveau au 31/12/2003	19 143	50	57 354	15	17 105	25	1 709	15	66	95 487	20 204	3 069	118 761
21. Objectif au 31/12/2003	19 306	50	56 799	15	16 900	25	1 688	15	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

a/ Ne comprend pas la réserve pour cessations de service d'un montant de 12 705 300 francs suisses au 31/12/1999; s.o. : sans objet.

b/ PBE = pourcentage des dépenses prévues pour l'exercice biennal

26. Le tableau 3 comprend aussi des projets approuvés pour un montant de 126 826 000 francs suisses pour l'exercice 2000-2001 et leur financement au moyen des ressources excédentaires du fonds de réserve de l'union correspondante (ligne 17). Il s'agit d'une augmentation de 28 600 000 francs suisses du budget au titre de la rénovation de l'ancien bâtiment OMM, de la réaffectation des fonds du WIPONET pour un montant approuvé en septembre 2000 de 15 326 000 francs suisses et de projets relatifs aux techniques de l'information, nouveaux ou modifiés, pour un montant total de 82 900 000 francs suisses, soumis au Comité du programme et budget en avril 2001. Ces projets sont présentés en parallèle et indépendamment du programme et budget ordinaire conformément à la nouvelle politique budgétaire pour les projets relatifs aux techniques de l'information, présentée dans l'appendice 1.

27. Le tableau 3 montre aussi comment la nouvelle politique en matière de réserves et d'excédents, approuvée en septembre 2000, est appliquée concrètement. On peut citer la redistribution de fonds non engagés d'un montant de 62 184 000 francs suisses, qui figuraient antérieurement dans le fonds de réserve spécial et qui ont été affectés aux réserves des unions correspondantes (ligne 14). En outre, des objectifs ont été fixés en vue de déterminer le niveau approprié des réserves (facteurs PBE). À l'issue de l'exercice 2002-2003, le scénario financier se rapprochera des objectifs PBE fixés par les États membres en septembre 2000.

28. Le tableau 3 contient des informations complémentaires sur la mise en œuvre des projets financés par les excédents et des activités financées au moyen de fonds fiduciaires. Les dépenses au titre des projets financés par les excédents devraient atteindre 115 500 000 francs suisses en 2000-2001 (ligne 3) et 165 800 000 francs suisses en 2002-2003 (ligne 9). Compte tenu des ressources disponibles pour les projets approuvés au cours de l'exercice 2000-2001, les soldes des FRR affectés à tous les projets financés par les excédents devraient atteindre 186 004 000 francs suisses (ligne 18) au 31 décembre 2001, puis être brutalement ramenés à 20 204 000 francs suisses (ligne 20) au 31 décembre 2003. En ce qui concerne les activités financées au moyen de fonds fiduciaires, les informations fournies laissent à penser que les dépenses devraient atteindre 21 000 000 francs suisses en 2000-2001 (ligne 3) et 20 500 000 francs suisses (ligne 9) en 2002-2003.

29. S'ajoutent à cette synthèse pour les exercices 2000-2001 et 2002-2003 des indicateurs financiers dont on trouvera à l'appendice 2 une présentation pour la décennie allant de 1996 à 2005. Cette présentation met en évidence la croissance rapide de l'OMPI, notamment de l'Union du PCT. Elle permet aussi de constater que l'utilisation des ressources devrait atteindre son maximum au cours de l'exercice 2002-2003, en raison notamment de la mise en œuvre de projets importants relatifs aux techniques de l'information et aux bâtiments, projets qui seront financés au moyen des excédents. Lorsque ces projets seront terminés, cette croissance devrait considérablement diminuer par rapport à la croissance du volume de travail. On pourra y voir là le résultat direct des gains de productivité obtenus grâce à l'automatisation et à la réduction des coûts de location découlant de l'utilisation des nouveaux équipements de l'OMPI.

[La section B suit]

